

# A.S.A. du Réal

Mairie de Saint-Rémy-de-Provence  
Place Jules Pelissier  
13538 SAINT-REMY-DE-PROVENCE CEDEX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2024

**Référence** : DEL\_2023/07

**Objet** : Reprise et affectation des résultats 2023

Gestion administrative :

SICAS - Traverse du Cheval Blanc - 13210 SAINT REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76 - E-Mail : [asa.real-saintremy@outlook.com](mailto:asa.real-saintremy@outlook.com)

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Nombre de titulaire                  | 10 |
| Quorum 1 <sup>ère</sup> Réunion      | 6  |
| 2 <sup>ème</sup> Réunion             | /  |
| Nombre de présents<br>et représentés | 6  |

|                    |   |
|--------------------|---|
| Nombre de votants  | 6 |
| Suffrages exprimés | 6 |
| Pour               | 6 |
| Contre             | 0 |
| Abstention         | 0 |

L'an deux mille vingt-quatre et le seize avril à onze heures s'est réuni dans les locaux du SICAS, le Conseil Syndical de l'ASA du REAL à Saint Remy de Provence, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 27 Mars 2024.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Vu les résultats du compte administratif 2023 constatés, des sections de fonctionnement et d'investissement.

*Où l'exposé du Président,  
Après délibération, le Syndicat décide*

**Article 1<sup>er</sup>** : d'affecter le résultat du compte administratif 2023 constaté au Budget 2024, soit un excédent pour la section de fonctionnement (ligne RF 002) de **67 497.73 €** (SOIXANTE SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX-SEPT EUROS ET SOIXANTE TREIZE CENTS) et un excédent pour la section d'investissement (ligne RI 001) de **118 833.56 €** (CENT DIX-HUIT MILLE HUIT CENT TRENTE TROIS EUROS ET CINQUANTE SIX CENTS).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Président



Paul FERAUD

Nom et Prénom du second signataire

Serge MISTRAL

**Acte rendu exécutoire**

Compte tenu de publication le 18/04/2024

Date d'envoi au service de tutelle le 18/04/2024

Accusé de réception en préfecture  
013-291302503-20240416-DEL\_2024-07-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2024  
Date de réception préfecture : 18/04/2024